

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

\$141.60 par semaine, c'est-à-dire que chaque employé touche un salaire net hebdomadaire d'environ \$100. Certains touchent un peu plus et d'autres un peu moins. Mais vous n'avez pas besoin d'un diplôme universitaire pour vous rendre compte que les employés qui ont une famille à faire vivre ne peuvent y arriver avec les salaires qu'ils touchent actuellement. Il ne faut pas oublier que \$3.54 l'heure est la moyenne. Certains employés travaillent à un salaire horaire ne dépassant pas \$2.32. Les soudeurs et les équipes préposées à l'entretien des ponts travaillent pour environ \$4 l'heure. Si les sédentaires sont essentiels, ils devraient certes être dédommages pour leur travail.

● (1740)

A titre d'arbitre, je me souviendrais également que les membres de ces syndicats font également partie du public et tiennent compte de l'intérêt public, expression que les membres des partis de l'opposition ont souvent à la bouche. Les syndiqués sont des contribuables et de gros consommateurs. Il ne faut jamais oublier que dans notre société, comme toujours, ce sont les achats de l'ouvrier qui font tourner les roues de l'industrie du pays. Ainsi, l'argent dépensé par des millions de travailleurs passe à l'industrie du transport grâce au mouvement des denrées que ces travailleurs contribuent à produire.

Étant donné la situation que j'ai exposée, si j'étais arbitre, je serais disposé à accorder une augmentation de salaires supérieure au minimum envisagé dans ce projet de loi. Toutefois, je crois fermement, je le répète, que les mesures temporaires et l'augmentation minimum à titre rétroactif qu'étudie le Parlement représentent une méthode juste par laquelle les cheminots pourront obtenir davantage.

Pour en arriver à un montant précis des salaires, il faudrait examiner avec attention le rapport de la Commission d'enquête industrielle sur le coût exact des pensions. L'arbitre devra également tenir compte des hausses du coût de la vie. C'est ce que je ferais si j'étais arbitre et si je devrais régler le différend.

Je veux également en profiter pour préciser quelque chose. J'estime que le projet de loi à l'étude est l'instrument permettant d'en arriver à un accord juste et équitable. Le projet de loi devrait faciliter la conclusion d'une entente juste et équitable pour le travailleur. Les grèves ne constituent pas la solution aux différends du travail. Les deux antagonistes, syndicat et patronat, sans compter le grand public, en subissent les conséquences. S'il nous est possible d'envoyer des hommes dans la lune, nous devons bien avoir des hommes au sein de notre société démocratique aptes à trouver un moyen juste et raisonnable envers les deux parties d'un différend ouvrier pour supprimer les problèmes auxquels font face nos ouvriers, qui sont notre atout le plus précieux et le plus valable.

**M. Fraser:** Monsieur le président, je serai bref. J'avais espéré que le ministre du Travail serait présent à ce moment-ci car j'aurais aimé lui poser une question. S'il en est empêché, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. Avant d'aborder le sujet, j'aimerais préciser au début, au nom des sédentaires de ma région en Colombie-Britannique, qu'il ne fait aucun doute que ces travailleurs sont très mal payés en comparaison d'autres personnes qui exercent des métiers semblables dans d'autres industries.

[M. Turner (London-Est).]

Je citerai quelques exemples parce que l'inégalité est peut-être plus grande pour les gens en Colombie-Britannique que dans les autres régions du pays, et j'admets les arguments voulant que les accords salariaux aient une portée nationale et s'appliquent partout également. En examinant cette question, tous les députés doivent se rendre compte qu'il existe des inégalités régionales et qu'un accord acceptable pour telle région ne suffit pas nécessairement pour une autre où le coût de la vie est élevé. C'est un problème qu'il faudra régler et j'espère que le ministre s'y attaquera, car j'estime que cela se reproduira.

En ce moment, à Vancouver, un magasinier de CP Transport reçoit \$3.50 de l'heure, mais dans les autres secteurs que les chemins de fer, une personne faisant exactement le même travail reçoit \$5.05 de l'heure. Un conducteur de tracteur dans les entrepôts reçoit à CP Transport \$3.54 de l'heure, alors qu'ailleurs, il reçoit \$5.15 de l'heure. Un commis à la paie reçoit \$3.69 de l'heure, alors qu'ailleurs il reçoit \$4.95. Une standardiste du CP reçoit \$3.15 de l'heure, alors qu'ailleurs, elle reçoit \$4.33. Si un député ne voit pas que ces gens sont loin en arrière, qu'il vienne me trouver après mon discours et je lui donnerai le reste de la liste. Ils sont en arrière et il faut faire quelque chose.

La deuxième chose que je voudrais dire est ceci: j'espère que tous les députés appuieront les amendements présentés par notre parti et que toutes les personnes actuellement en grève admettront que le bill, si ces amendements sont adoptés, donnera au moins un point de départ convenable pour la poursuite des négociations. Les amendements qui doivent être proposés par notre parti garantiront que les négociations ne traîneront pas indéfiniment.

Dans sa déclaration d'hier, le ministre du Travail a parlé d'instituer une enquête sur les régimes de pensions. Comme certains députés le savent, les régimes de pensions dans l'industrie ferroviaire inquiètent depuis longtemps et continuent d'inquiéter les travailleurs de ce secteur. Comme les députés le savent, on a créé une association appelée l'Association pour les pensions des employés de chemins de fer du Canada, dont le but est de porter cette question à l'attention du public, du ministère du Travail, et, je regrette de devoir le dire, des chefs et des membres des syndicats de cheminots. Le ministre du Travail a dit:

... j'ai chargé une commission d'enquête industrielle... de faire l'estimation de ce que coûteront les pensions négociées et de porter un jugement sur la différence entre ses chiffres et ceux des sociétés ferroviaires.

Au début de l'après-midi, le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé au ministre du Travail si cette commission d'enquête examinerait tout le problème des pensions des employés de chemins de fer. Je suis heureux de voir que le ministre du Travail est de retour à la Chambre. D'après la réponse du ministre cet après-midi, j'ai cru comprendre qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que la Commission ne borne pas son étude à la question de savoir si le coût estimatif établi jusqu'ici dans les négociations est nécessairement exact. Sous ce rapport, je tiens à signaler au ministre que tout dernièrement, soit le 27 juillet, dans une publication de la section de la Colombie-Britannique de la Canadian Railways Employees Pension Association, la prise de position de cette association dans le domaine des pensions, des fonds et des avantages s'établissait de la façon suivante: